

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site Internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

13/03/2020

Dossier complet le :

25/03/2020

N° d'enregistrement :

F01120P0041

### 1. Intitulé du projet

Création d'un bâtiment de messagerie dans la ZAC du parc d'activités de l'A5 sur la commune de Réau (77)

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

BARJANE

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

LISCOUET Emmanuel, Directeur Général Adjoint - Opérations et Patrimoine

RCS / SIRET

4 9 2 3 3 1 3 4 3 0 0 0 3 7

Forme juridique

Société par actions simplifiée

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement	39a. Construction soumise à permis de construire. Surface de plancher créée de 13580 m <sup>2</sup> (supérieure ou égale à 10 000 m <sup>2</sup> et inférieure à 40000 m <sup>2</sup> )

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La société BARJANE projette la création d'un bâtiment à activité de messagerie au sein de la ZAC du parc d'activités de l'A5 (lot 5B) sur la commune de Réau. Le site comprendra un centre de tri de colis, partiellement automatisé, accompagné de bureaux et locaux techniques nécessaires à son fonctionnement.

Le projet ne comporte pas d'installations classées pour la protection de l'environnement. Il ne nécessite pas de demande de défrichement. La ZAC bénéficie d'une autorisation au titre de la Loi sur l'eau qui inclut la zone de projet du bâtiment (bâtiment de messagerie).

Le site s'étendra sur une surface de 54 896 m<sup>2</sup> dont 12 070 m<sup>2</sup> seront occupés par le bâtiment d'exploitation de l'activité. Le fonctionnement du site et ses caractéristiques sont détaillés dans la note d'accompagnement de ce formulaire jointe en annexe (annexe 7).

Le terrain est actuellement exempt de construction, aucun travaux de démolition n'est requis.

#### 4.2 Objectifs du projet

Le projet résulte d'un accroissement de l'activité qui entraîne un plan d'amélioration de la distribution de colis et donc de la création de ce nouveau bâtiment de messagerie.

La création du bâtiment s'inscrit dans le développement de la ZAC du parc d'activités de l'A5 qui possède une situation intéressante du fait de sa proximité à de grandes infrastructures routières.

L'ensemble du projet s'intègre dans une démarche de développement durable qui s'articule autour de 3 axes :

- Offrir aux entreprises des outils de travail performants et sûrs, permettant de créer de la valeur ;
- Créer un lieu de travail qui soit agréable pour les utilisateurs ;
- Respecter l'environnement dans lequel il s'insère.

#### 4.3 Décrivez sommairement le projet

##### 4.3.1 dans sa phase travaux

La durée des travaux est estimée à environ 9 mois.

Les travaux se répartiront en trois grandes phases reprises ci-dessous :

- Terrassements et fondations
- Structure et clos couvert
- Aménagements intérieurs et lots techniques

##### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'activité principale en phase d'exploitation est la réception et le tri de colis pour expédition vers des centres de distribution.

Il s'agira d'un lieu fermé de transit et d'échanges des marchandises sans stockage : bâtiment de messagerie.

La plateforme de tri traitera quotidiennement entre 50 000 et 70 000 colis/jour. La plateforme de tri reçoit les colis qui arrivent en vrac à bord de poids lourds. Ils sont déchargés soit manuellement soit semi automatiquement, depuis les quais de livraisons et circulent ensuite sur les trieurs pour être répartis selon leur destination géographique avant leur expédition.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à permis de construire.

Le projet se trouve dans une zone déjà autorisée au titre de l'article L.214-3 du code de l'environnement par arrêté en date du 28 octobre 2010

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie du terrain	54 896 m <sup>2</sup>
Surface de plancher - Halle de transit	12 070 m <sup>2</sup>
Surface de plancher - Bureaux et locaux sociaux (R+1)	1 430 m <sup>2</sup>
Surface de plancher - Poste de Contrôle	80 m <sup>2</sup>
Surface des espaces verts (y compris bassin)	12 375 m <sup>2</sup>

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s) d'implantation

Parc d'activité de l'A5  
77550 REAU

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 2° 36' 26" 96E Lat. 48° 36' 47" 77N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ "

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites Internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPBE des grandes infrastructures routières relevant de l'Etat dans le département de Seine-et-Marne approuvé par AP du 25/11/2019 PPBE des grandes infrastructures ferroviaires de l'Etat en Seine-et-Marne approuvé par AP du 21/12/2018
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?			
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Zone de Répartition des Eaux de l'Albien
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche est le massif de Fontainebleau à 10,8 km au Sud du projet à la fois classé ZSC au titre de la Directive Habitats et ZPS au titre de la Directive Oiseaux (zone FR1110795) .
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé le plus proche est à environ 5,5 km au Sud-ouest du site (Boucles de la Seine et vallon du ru de Balory)

**6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des Informations disponibles**

**6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?**

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	<b>Ressources</b>		
Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Aucun prélèvement direct dans le milieu naturel ne sera réalisé. L'eau potable sur le site proviendra du réseau d'adduction de la commune et sera utilisée pour les usages domestiques.
Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La réalisation du projet va nécessiter l'imperméabilisation de nouvelles surfaces. L'effet de ces imperméabilisations a toutefois été pris en compte à l'échelle de la ZAC dans le dossier d'autorisation au titre de la loi sur l'eau.
Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Equilibre déblais / remblais visé par l'opération
Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Equilibre déblais / remblais visé par l'opération
<b>Milieu naturel</b>			
Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est implanté en zone d'activités dédié à ce type d'activités. Au vu de la nature de l'activité (absence de halo lumineux particulier, émissions atmosphériques limitées au trafic, rejets aqueux constitués uniquement des eaux pluviales de voiries traitées, eaux sanitaires traitées par une STEP, absence de matières dangereuses, le site ne va pas générer de perturbation, dégradation ou destruction de la biodiversité).
Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Au regard de la distance du projet aux zones Natura 2000 (plus de 10 km) et de la nature de l'activité et des émissions associées, le projet ne sera pas susceptible d'avoir un impact sur un habitat ou une espèce inscrite au Formulaire Standard de Données du site.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est éloigné de toutes zones à sensibilité particulière. De plus, le périmètre d'étude présente un intérêt écologique et des fonctionnalités limités par l'urbanisation et les grandes infrastructures de transport formant des barrières difficilement franchissables
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est implanté dans une ZAC autorisée au titre de la loi sur l'eau et dédiée à l'implantation d'activités économiques.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Réau n'est pas soumise à un PPRT. Il convient toutefois de noter que le bâtiment de messagerie s'implantera dans une ZAC comportant de nombreux établissements relevant de la réglementation des installations classées (principalement des entrepôts logistiques).
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune est concernée par les risques suivants: - Risque sismique de niveau 1 : très faible. - Retrait / gonflement des argiles : alea moyen au droit du site Pas de PPRN associé
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Il n'y a aucune installation sur le site à l'origine d'émissions atmosphériques. Les effets directs sur la santé publique sont uniquement liés au trafic occasionné par les activités du site qui s'élèvera à 150 VL/jour et 288 VUL ou PL/jour et par sens de circulation. L'impact du site n'est pas quantifiable par rapport à l'effet global (trafic routier important). Toutefois, il est rappelé que le site est bordé par de grands axes et notamment les autoroutes A5a et A5b, et sera accessible en évitant la traversée de zones denses d'habitation.
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le trafic VL a été estimé à 150 véhicules par jour (ce trafic correspond essentiellement au personnel du site et de manière plus limitée aux visiteurs)  Le trafic lié à l'activité a été estimé à 288 véhicules par jour et par sens de circulation (VUL et PL avec un maximum de 150 PL par jour)
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les sources de bruit du projet sont principalement dues au trafic routier et au opérations de chargement / déchargement. Il n'y a pas d'installations techniques sur le site susceptible de générer des nuisances sonores  Bien qu'à proximité d'infrastructures routières, le site n'est pas dans le périmètre des zones affectées.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les émissions lumineuses du site se limitent uniquement aux éclairages extérieurs des axes de circulation nécessaires pour garantir la sécurité.
		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'exploitation du site ne génère pas de halo lumineux particulier.
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les émissions atmosphériques sont essentiellement liées au trafic routier engendré par les activités du projet : émissions des gaz de combustion moteur (CO <sub>2</sub> , CO, NO <sub>x</sub> , poussières). Les PL effectueront les opérations de chargement/déchargement moteur éteint afin de réduire ces émissions.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les rejets du site sont constitués par : - les eaux usées - les eaux pluviales Les eaux usées sont constituées pour l'essentiel des eaux d'origine domestique, c'est-à-dire des eaux vannes des installations sanitaires et eaux de douches véhiculant une charge organique. Les rejets des eaux usées iront vers le réseau d'assainissement de la ZAC les acheminant vers la station d'épuration communale
<b>Emissions</b>	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux pluviales sont constituées des eaux de toiture ainsi que des eaux de voiries. Etant donné l'activité de l'entrepôt et son environnement proche, les eaux collectées sur les toitures ne sont pas susceptibles d'être polluées. Les eaux collectées sur les voiries et parkings se chargent en matières en suspension, en hydrocarbures. La gestion des eaux a été étudiée à l'échelle de la ZAC et les dispositions mises en oeuvre à la parcelle respecteront les prescriptions de l'aménageur.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'activité de messagerie génère peu de type de déchets. Les déchets produits par l'extension seront principalement des déchets non dangereux et notamment des déchets d'emballages (cartons, bois, plastiques ...). Les déchets dangereux seront principalement liés aux opérations de maintenance et éventuels emballages souillés.

	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Bien que le bâtiment de messagerie présente un volume important, il ne sera pas de nature à porter atteinte au patrimoine paysager. En effet, il sera implanté dans une zone d'activité dédiées où des bâtiments de même gabarits et plus imposants sont déjà présents. De plus, un traitement paysager et architectural soigné sera apporté au site avec notamment plus de 20% de la parcelle traités en espaces verts.
<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Le site internet de la DRIEE a été consulté afin d'identifier les projets ayant fait l'objet d'un avis de l'autorité environnementale aux environs du site ayant fait l'objet d'un avis de l'autorité environnementale. Les projets identifiés sont :

- projet d'entrepôt de stockage de matières combustibles de la SNC Parc de Sénart (avis du 23 mai 2019)
- projet d'un entrepôt de stockage de matières combustibles et d'un entrepôt frigorifique de la société SCADIF (avis du 12 septembre 2018)
- projet d'une voirie de liaison A5a, RD57, A5b sur les communes de Réau et Moissy-Cramayel (avis du 23 mai 2017)

Il est à noter que d'autres avis ont été publiés mais ne sont pas pris en compte car les bâtiments ont depuis été construits et ne sont donc pas à considérer comme des projets. L'analyse des effets cumulés avec les deux projets identifiés et cités ci-avant est présentée dans l'annexe 7 - Note d'accompagnement à l'examen au cas par cas. D'une manière générale, l'ensemble de ces projets s'intègre dans le projet de création de ZAC dont les principaux enjeux (paysage, imperméabilisation et gestion des eaux, milieux naturels, trafic) avaient été étudiés à l'échelle de la ZAC.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Les éléments relatifs aux dispositions mises en œuvre sont détaillés dans l'annexe 7 - Note d'accompagnement. Ces dispositions sont associées :

- à l'intégration paysagère: respect des prescriptions de la zone, étude paysagère...
- au trafic routier : entrepôt accessible par de grands axes, dimensionnement des voiries et des zones de stationnement...
- à la gestion des eaux : séparation des effluents et traitement adapté, gestion des eaux à l'échelle de la ZAC..
- à la gestion des déchets: séparation des déchets, stockages adaptés, choix des filières de valorisation et d'élimination...
- aux émissions sonores : absence d'activité bruyante sur le site...
- à la gestion environnementale lors du chantier : mise en place d'une charte chantier vert

### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard des informations fournies, il n'apparaît pas nécessaire que le projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale. En effet, le projet vient s'implanter dans une zone d'activités dédiée et autorisée par arrêté préfectoral au titre de la loi sur l'eau.

Par ailleurs, les mesures qui seront mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs du projet sur l'environnement ou la santé humaine permettent de mettre en évidence des effets résiduels faibles sur l'environnement

### 8. Annexes

#### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
ANNEXE 7 - NOTE ACCOMPAGNEMENT CERFA

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

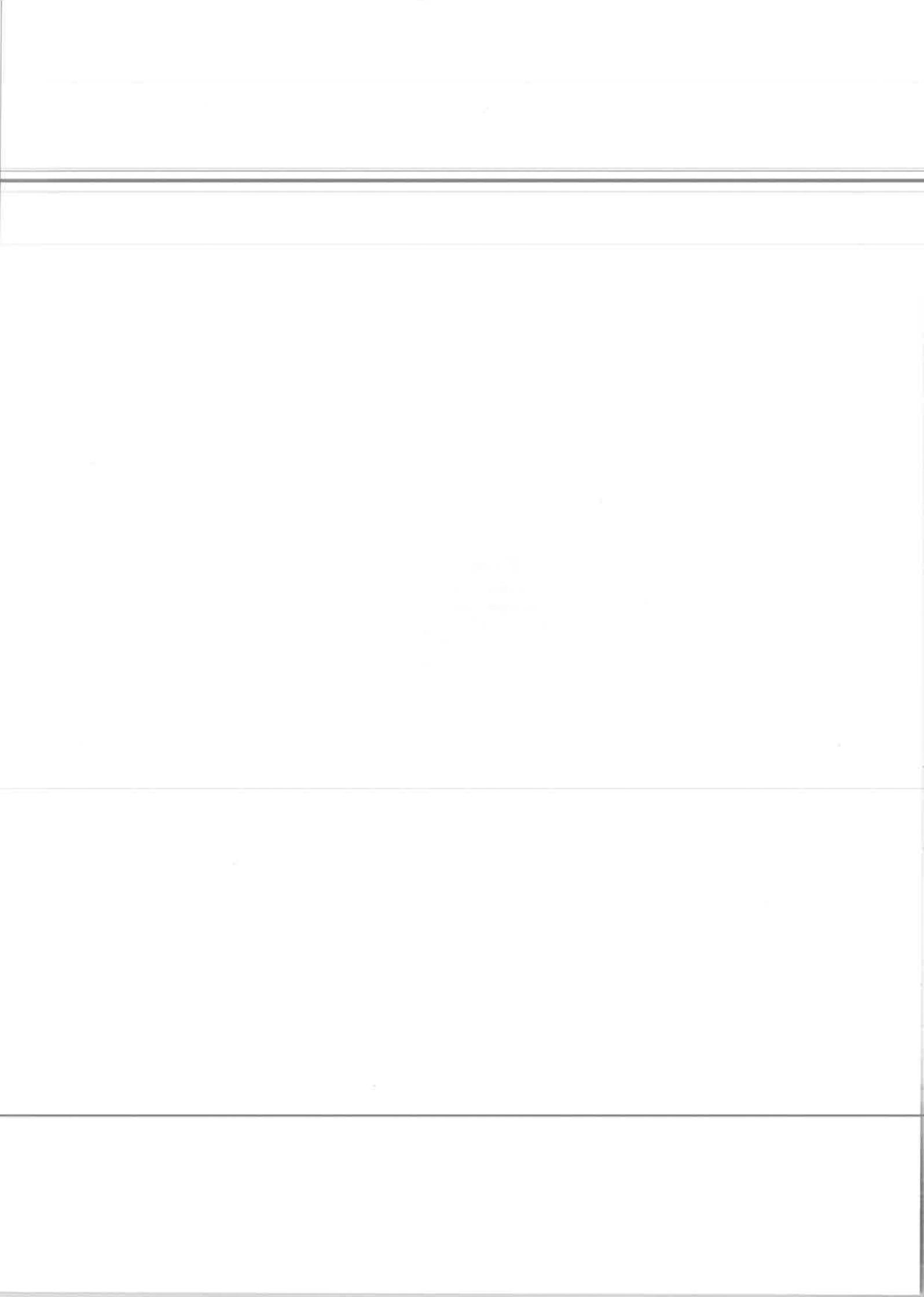
LEVALLOIS-PERRET

le.

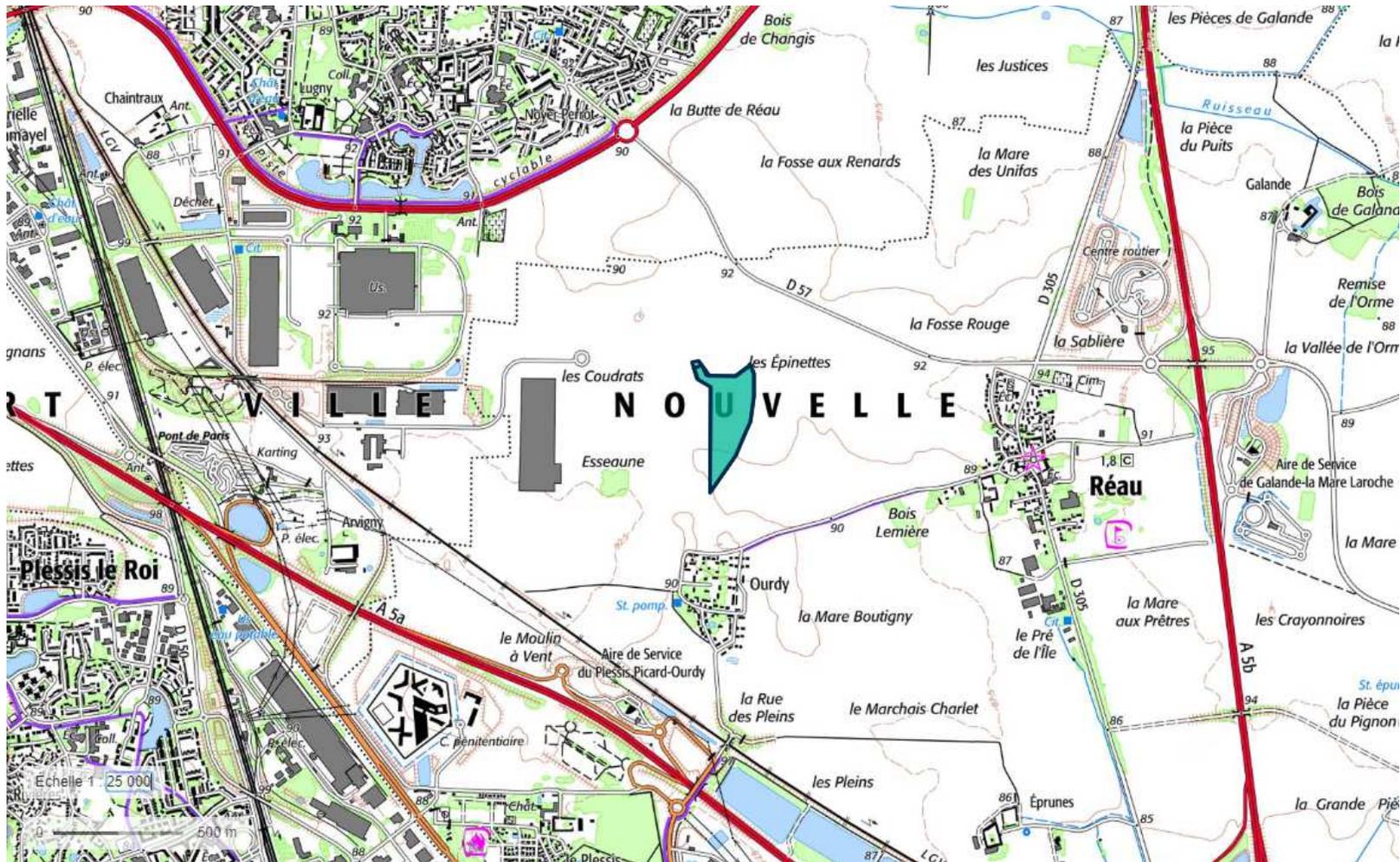
15/03/2020

Signature

  
**REOPARC**  
SARL au capital de 10 000 €  
La Galinière - RD7N  
13790 CHATEAUNEUF-LE-ROUGE  
RCS Aix en Pce 879 791 275  
t +33 (0)4 42 94 23 30 - Fax +33 (0)4 42 94 23 39



Plan de situation – Echelle 1/25000







Vue depuis l'accès Nord (Point 1)



Vue de la parcelle depuis l'Est (Point 2)



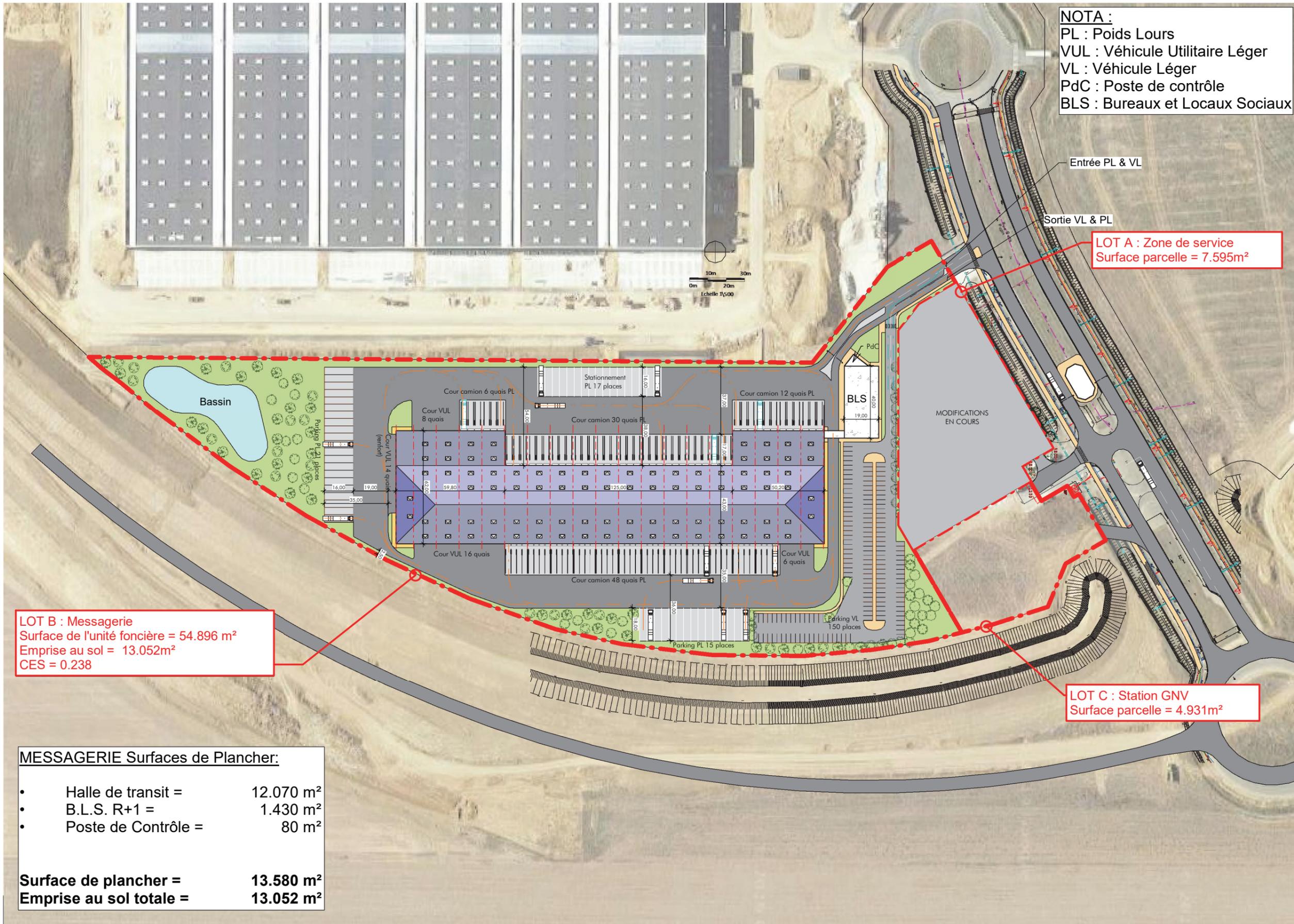
Vue depuis le chemin rural d'Ourdy (Point 3) Images Google Earth 2018



Vue rapprochée depuis la parcelle du projet (Point 4)



Vue éloignée depuis la RD57 (Point 5)



**MESSAGERIE Surfaces de Plancher:**

- Halle de transit = 12.070 m<sup>2</sup>
- B.L.S. R+1 = 1.430 m<sup>2</sup>
- Poste de Contrôle = 80 m<sup>2</sup>

**Surface de plancher = 13.580 m<sup>2</sup>**  
**Emprise au sol totale = 13.052 m<sup>2</sup>**





Echelle 1/5000



FR1110102  
Marais d'Itteville et de  
Fontenay-le-Vicomte

FR1100805  
Marais des basses vallées  
de la Juine et de l'Essone

PROJET  
BARJANE

FR1100795  
Massif de Fontainebleau

Échelle 1 : 140 000

0 — 2 km